



# HUNTINGDON

VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est par les présentes donné par la soussignée de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- Règlement no 991-2025 concernant la démolition d'immeubles ;
- Règlement no 999-2025 modifiant le règlement de zonage no 512;
- Règlement no 1000-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 714-2005;
- Règlement no 1002-2026 modifiant le règlement de zonage no 512;
- Règlement no 1003-2026 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 511;
- Règlement no 1004-2026 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no 515.

Ces règlements ont reçu l'approbation de la MRC du Haut-Saint-Laurent, conformément aux certificats de conformité délivrés à la Ville de Huntingdon le 21 mai 2026.

Toute personne peut consulter ces règlements sur le site Web de la ville [www.villehuntingdon.com](http://www.villehuntingdon.com), en obtenir copie au bureau de la greffière situé au 23, rue King, Huntingdon Québec, J0S 1H0, durant les heures d'ouverture, ou en faire une demande par courriel à l'adresse suivante: [greffe@villehuntingdon.com](mailto:greffe@villehuntingdon.com).

Donné à Huntingdon, ce 27 mai 2025.

(Original signé)

---

Claudine Beaudin  
Greffière par intérim